



Versement de l'Allocation de rentrée scolaire à 61 609 familles girondines

Mardi 20 août, 61 609 familles girondines vont percevoir l'Allocation de rentrée scolaire - ARS - une aide qui permet aux familles les plus modestes de faire face aux dépenses de la rentrée. 90 573 enfants sont concernés, pour un montant financier global de 42 305 577,15 €

Soumise à condition de ressources, l'ARS est attribuée pour chaque enfant scolarisé ou en situation d'apprentissage âgé de 6 à 18 ans. Pour la rentrée 2024, elle est versée pour les enfants nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018, ainsi que pour ceux plus jeunes déjà inscrits en CP.

L'ARS est modulée en fonction de l'âge de l'enfant. Son montant s'élève à 416,40 € pour les enfants de 6 à 10 ans, à 439,38 € pour les enfants de 11 à 14 ans et à 454,60 € pour les adolescents de 15 à 18 ans.

Pour bénéficier de l'ARS, trois cas de figure se présentent :

- Pour les parents d'enfants de moins de 6 ans mais rentrant déjà en CP cette année, un certificat de scolarité devra être envoyé à la Caf
- Pour les parents d'enfants de 6 à 15 ans, les démarches sont simplifiées : l'aide est versée automatiquement aux familles allocataires remplissant déjà les conditions ; les familles non-allocataires devront en faire la [demande](#)
- Pour les parents d'enfants de 16 à 18 ans, rendez-vous sur l'espace Mon Compte du Caf.fr ou sur l'application mobile « Caf - Mon compte » pour confirmer que l'enfant est toujours scolarisé, en études ou en apprentissage. Il n'est pas nécessaire d'envoyer à la Caf un certificat de scolarité. Les familles concernées ont été contactées par la Caf en juillet pour leur rappeler la nécessité d'effectuer cette démarche en ligne pendant l'été de sorte à pouvoir bénéficier de l'aide avant la rentrée.



Les chiffres de l'Ars en Gironde en août



| | Nbre de familles concernées | Nbre d'enfants bénéficiaires | Montant versé |
|------|-----------------------------|------------------------------|-----------------|
| 2022 | 62 649 | 92 573 | 38 779 185,17 € |
| 2023 | 61 704 | 90 899 | 40 402 214,67 € |
| 2024 | 61 609 | 90 573 | 42 305 577,15 € |



Profil des bénéficiaires

Une moyenne d'âge de 11 ans

54 % sont des familles monoparentales

51,5% ont un enfant / 35,5% ont deux enfants / 13% ont trois enfants et plus